

LETTRES

Islamophobie : être équitable ou « politiquement correct » ?

3 mars 2017 | Monique Khouzam-Gendron, ex-immigrante, citoyenne canadienne et Québécoise de coeur *Le 26 février 2017* | Canada

Avec la motion M-103, madame Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien, a annoncé des intentions très louables que voici : « *On est dans une société qui respecte l’inclusion, la diversité et qui est fondée sur des valeurs de multiculturalisme. Le Canada est un pays qui ouvre ses portes aux personnes qui veulent venir chercher refuge ici.* »

Toutefois, le fait de condamner dans cette motion surtout l’islamophobie en choisissant de la nommer, alors qu’il existe aussi de l’hostilité envers les chrétiens, les juifs, les autochtones et autres groupes, n’est pas équitable, car ces groupes font partie de la masse silencieuse et ont aussi besoin sinon autant de la protection du gouvernement.

En nommant un groupe en particulier dans cette motion, cela aura pour effet non pas d’empêcher la peur ou la haine dans la population, mais au contraire, cela risque de l’aggraver et de créer un préjudice et un climat de haine, de frustration, de méfiance, de vengeance et de suspicion. Cela lance comme message à la population que le gouvernement désire protéger et sécuriser surtout un groupe par rapport à d’autres, ce qui est de l’ordre de la discrimination et du favoritisme, et ce, au lieu de s’attarder aux causes de cette peur et de cette haine.

Pour favoriser l’inclusion dans un pays adoptif et ne pas inciter une population à la peur ou à la haine, ne devait-on pas reconnaître en tant qu’immigrants ou réfugiés que nous avons des droits, mais aussi des devoirs, et ce, en guise de remerciement au pays qui nous reçoit ?

Par exemple : respecter la culture, les moeurs et les coutumes du pays d’accueil, sans toutefois leur imposer les nôtres et surtout ne pas revendiquer constamment des faveurs et des accommodements ; se dissocier publiquement et rapidement des actes terroristes commis par les membres du même groupe religieux afin de rassurer la population.

Quant au gouvernement en place, ne devrait-il pas maintenir les droits existants sans essayer de les affaiblir ou de les restreindre (ex. la liberté d’expression qui caractérise le pays et qui a été pour plusieurs immigrants la raison du choix du Canada comme pays adoptif) ; arrêter de prendre des décisions par peur, par pression ou pour faire plaisir à certains groupes par rapport à d’autres ; être capable de dire non à certaines demandes qui peuvent avoir des répercussions sur le reste de la population.

Le gouvernement en place n’a-t-il pas le devoir de sécuriser et de protéger toute la population en établissant des lois communes visant l’intérêt général de façon inclusive ?